

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 08/07/2016

Publication : 08/07/2016

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUIN 2016

DECISION

Numéro 16 - 06 - 058

**Décision 6 : L'avenant au marché d'entretien des espaces verts.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 17 juin 2016 s'est réuni le 23 juin 2016 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Suite à la demande de mise en place d'un parcours sportif à Montrond les Bains pour la compagnie Est Forez, une convention de mise à disposition a été conclue avec la Commune fin 2015 pour la réalisation de ce parcours sur un tènement situé en face du CIS.

Ce parcours étant engazonné, et afin de garantir une utilisation adaptée du parcours, il est devenu nécessaire de procéder à l'entretien régulier de cet espace dont notamment la tonte du gazon.

Il convient donc de passer un avenant n°1 au lot n°7 « CIS de Feurs, Saint Galmier, Saint Héand et Montrond les Bains » du marché cité en objet et de créer un prix supplémentaire dans la DPGF. Le prix unitaire du mètre carré de tonte est le même que celui proposé par le titulaire du marché pour la tonte du gazon du CIS. Le marché en question étant à bons de commande avec des montants minimum et maximum qui demeurent inchangés, cet avenant n'a pas d'incidence financière.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le Bureau du Conseil d'administration approuve l'avenant relatif au marché d'entretien des espaces verts destiné à inclure le lot numéro 7 « *entretien du parcours sportif du centre d'incendie et de secours de Montrond les Bains* » et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160623-16-06-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2016

Publication : 08/07/2016